



Pomme de terre

hebdo

LE JOURNAL DE LA POMME DE TERRE - n°1435 - 17 avril 2025

DÉSHERBAGE

Résultats prometteurs pour le désherbage mécanique

L'itinéraire technique de désherbage de la pomme de terre dépend de la nature de la flore adventice des parcelles, de leurs infestations mais aussi beaucoup des conditions météorologiques. Contrairement à l'année 2023 où le manque de pluie avait défavorisé les traitements de prélevée, l'année 2024 a vu de nombreuses précipitations qui ont grandement favorisé ces applications et leurs rémanences. Toutefois le désherbage mécanique en post levée, reste une piste intéressante même dans ces conditions.

D'autres leviers sont aussi testés depuis trois ans par ARVALIS (paillage et plantes compagnes) mais ne présentent pour le moment pas de résultats assez satisfaisants en cas de fortes infestations d'adventices

Évolution des réglementations et du catalogue

C'est dans un contexte de nouvelles réglementations sur l'utilisation du prosulfocarbe (présente dans les spécialités commerciales ARCADE, DEFI et ROXY 800/FIDOX800) que la campagne 2024 a débuté. La dose homologuée est descendue à 3 L/ha en novembre 2023. De plus, l'application de ces produits à proximité de zones d'habitation doit désormais respecter une distance de sécurité pour les riverains et les personnes présentes au moment du traitement (DSRPP) de 20 mètres. Cette distance peut être réduite à 10 m s'ils sont appliqués avec des buses réduisant la dérive d'au moins 90 % (buses à injection d'air). Il faut aussi se mettre en relation avec le producteur voisin pour utiliser le prosulfocarbe à plus d'1 km ou après la récolte de cultures sensibles.

Autre information importante, l'année 2025 est la dernière campagne avec de la métribuzine (présente dans les spécialités commerciales Almeria 70 WG, Arcade, Bretteur, Sencoral SC, par exemple), ARVALIS a anticipé et teste depuis quelques années des mélanges alternatifs. Notamment l'utilisation en prélevée de pomme de terre d'une solution incluant le diflufenicanil de retour au catalogue (spécialité commerciale Bokator). Les résultats de 2024 sont très encourageants !

Trois essais complémentaires en densité et espèces d'adventices

Les trois essais ont été plantés au même moment et avec 3 variétés différentes. En 2024, les conditions de mise en place des essais ont été réunies sur les trois sites prévus, avec au moins deux adventices présentes à > 5 plantes/m² dans les témoins. Les densités d'adventives et les espèces d'adventices observées sur les trois sites sont complémentaires avec une très forte pression en adventices à Boigneville, une pression limitée sur le site de Champigneul-Champagne et une pression faible à Villers-Saint-Christophe. De plus, la diversité des adventices sur les trois sites a permis de tester les modalités sur dix espèces.

L'année 2024, très favorable aux traitements de prélevée !

Dans les trois essais rapportés ici, les mélanges de spécialités du marché appliqués en prélevée ont apporté une très bonne satisfaction dans le mois suivant le traitement (>96 %, à la notation à la levée de la culture, Figure 1). Sauf sur le site de Champigneul-Champagne, où une infestation d'Amarante réfléchie

(Suite page 2)

À DÉCOUVRIR

Désherbage

1-2

Résultats prometteurs pour le désherbage mécanique

Filière

3

La Pac Post-2027 au menu de l'AG de Felcoop

Commerce extérieur

4

Marché intérieur

Pomme de terre hebdo est 100 % numérique.

Pour le recevoir par mail, veuillez vous inscrire sur cnipt.fr dans l'onglet « Newsletter ».

dans un bloc, pour laquelle le traitement Bismark CS + Challenge 600 n'est pas très efficace ici, fait descendre la note d'efficacité globale moyenne à 86 % pour ce traitement (Figure 1). La rémanence des produits de prélevée est très bonne à Boigneville (99 % d'efficacité des traitements à la notation d'avant la fermeture du rang, 20/06/2024). À Villers-Saint-Christophe, la rémanence des produits est bonne et ne nécessite pas de rattrapage (perte de <5 points seulement entre la notation de la levée et de la fermeture du rang pour les trois traitements de prélevée). En revanche, un rattrapage est préférable à Champigneul-Champagne pour permettre une efficacité globale à la fermeture du rang >95 %. Cette année, nous avons tester le rattrapage avec le mélange Rimuron + Helm Surfer Plus (rimsulfuron) en postlevée et l'utilisation du Proman (métobromuron) dans un stade tardif de prélevée : stade « cracking ». Les deux apportent une efficacité >98 % (+ 19 points par rapport à la modalité Bismark CS + Challenge seul à Champigneul-Champagne).

Un compromis intéressant sous toutes conditions météorologiques : le désherbage 100 % mécanique

Comme le désherbage chimique, le désherbage mécanique est aussi dépendant des conditions pédoclimatiques. Un sol ressuyé est nécessaire pour pouvoir passer les outils et des conditions séchantes après le passage sont essentielles à sa réussite. La stratégie combinant un passage de herse étrille proche de la levée puis un passage de butteuse en post levée a montré une meilleure efficacité que l'association de matières actives en prélevée dans l'essai conduit en 2023. En 2024, le créneau de passage de la herse-étrille a été difficile à trouver et a donc été réalisé sur adventices au stade > 3 feuilles à Boigneville (05/06/2024). Le stade jeune adventices (stade plantule (<3 feuilles) est recommandé. Malgré ces conditions non-optimales, le désherbage mécanique a apporté une satisfaction correcte avec 84 % d'efficacité globale avant la fermeture du rang (20/06/2024 ; Figure 2).

Les nouveaux leviers peuvent être efficaces sur faible pression d'adventice seulement

En 2024, comme les deux dernières années, ARVALIS a testé l'utilisation de plantes compagnes (Semis en inter-rangs après buttage définitif de Cameline 2 kg/ha + Trèfle Incarnat 4kg/ha + Trèfle d'Alexandrie 3 kg/ha) pour concurrencer la levée des adventices avec la fermeture du rang comme leviers alternatifs et cela seulement sur le site de Boigneville, avec aucun résultats (0 %) contrairement au 56,5 % d'efficacité globale moyenne observée en 2023. Sur faible infestation en adventice et flore simple (Séneçon commun et Mercuriale annuelle) à Villers-Saint-Christophe, l'application de paille de blé (8 t/ha) après buttage définitif a permis de réduire de 80 % l'infestation (Figure 2). Sur forte infestation à Boigneville, aucune efficacité (1 %) n'est notée dans ces conditions.

Préconisations

Le premier levier du désherbage de la pomme de terre est de bien laisser un lapse de temps entre la plantation et le buttage. Cela va permettre de créer un faux-semis à la plantation et un désherbage mécanique avec l'action de la butteuse. Ce lapse de temps va aussi permettre de connaitre la flore de sa parcelle et donc d'adapter son traitement de prélevée. L'utilisation raisonnée des molécules actives disponibles en désherbage de pommes de terre permettra de prolonger leurs efficacités. Connaitre la flore et la densité en adventices permet d'adapter son traitement. Il est important de ne pas négliger sa prélevée sur flore plus complexe. Si le désherbage de prélevée n'est pas satisfaisant ou n'a pu être réalisé, le programme 100 % mécanique à la postlevée est une solution efficace ! Adopter ce type de programme peut donc limiter les charges phytosanitaires et la fréquence de traitement (IFT). De plus, les essais de 2024 montrent que le désherbage mécanique est efficace aussi en années pluvieuses en choisissant bien sa date de passage. À noter, le désherbage mécanique nécessite un entraînement pour ne pas impacter les pommes de terre. ■

Audrey MACHET - ARVALIS

Figure 1 : Efficacités globales (en % de réduction de biomasse par rapport au témoin) à Champigneul-Champagne, Boigneville et Villers-Saint-Christophe à la levée de la culture (ronds) et avant la fermeture du rang (triangles)

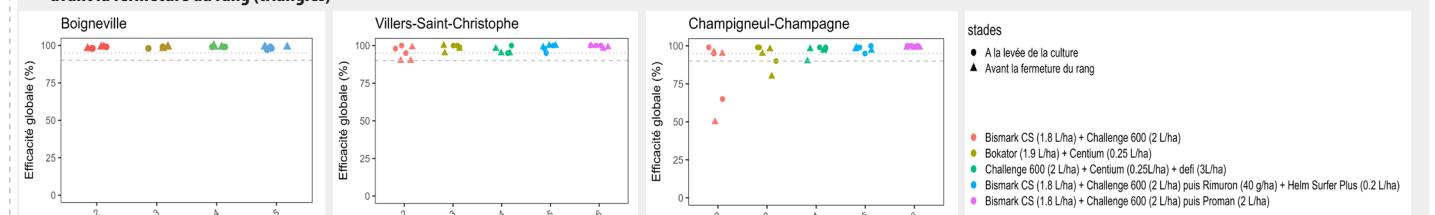
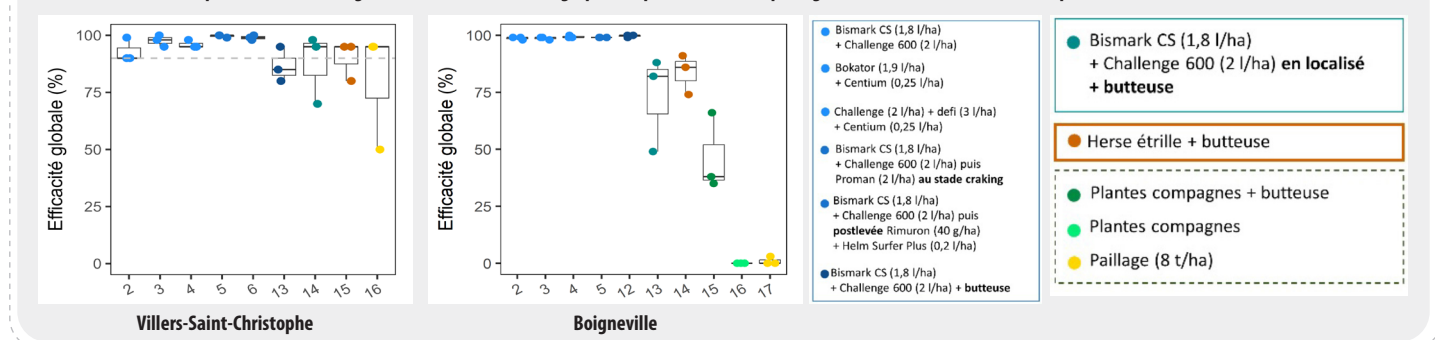


Figure 2 : Efficacités globales (en % de réduction de biomasse par rapport au témoin) à Villers-Saint-Christophe et Boigneville (haut) à avant la fermeture du rang (Villers-Saint-Christophe 26/06/2024, Boigneville 20/06/2024). Photographies représentatives du passage de la herse-étrille réalisées en post levée des adventices (05/06/2024)



FILIÈRE

I La Pac post-2027 au menu de l'AG de Felcoop

Pour son Assemblée générale annuelle, qui s'est tenue le 9 avril à Paris, Felcoop avait réuni un plateau prestigieux pour débattre de la future PAC. « *Feuille de route et future PAC : les coopératives européennes de fruits et légumes, un levier incontournable* » était le thème de la table ronde. Secrétaire général des criées belges (VBT) et président du groupe fruits et légumes au Copa-Cogeca, Luc Vanoirbeek a présenté les grands enjeux du secteur des fruits et légumes dans la future PAC : préserver le statut des Organisations de producteurs (OP) et des Associations d'OP (AOP), et conserver un budget 'ouvert' (non plafonné) ; maintenir une disponibilité suffisante des produits phytosanitaires ; et travailler sur la gestion des risques. La Commission européenne « *souligne l'importance des OP et des AOP* », a confirmé Mario Poinelli de la DG Agri. Elle reconnaît le rôle stratégique de l'agriculture pour la souveraineté alimentaire et la sécurité européenne. Il revenait aux représentants des fédérations de coopératives de fruits et légumes de préciser les grands enjeux de cette future PAC. Président de la fédération espagnole, Juan Antonio Gonzalez se félicite que le rôle et les missions des coopératives soient renforcés et encouragés par la Commission. Les trois fédérations de coopératives ont présenté 10 priorités pour cette PAC post-2027. « *Nous avons besoin d'un budget commun ; non renationalisé ; un budget de la PAC spécifique et séparé des autres fonds européens ; et dans le cas des fruits et légumes, sans plafond, pour permettre au secteur de continuer à se développer* », a insisté Vincenzo Patruno, vice-président de la Confédération des coopératives italiennes.

Président de Felcoop, Christophe Rousse a souligné l'importance d'avoir « *un socle commun* » pour tous les pays. « *Nous sommes bien sûr favorables à plus d'organisation, mais pas à n'importe quelle condition. Le levier des programmes opérationnels, créé il y a près de 30 ans, est un outil extraordinaire de structuration pour la filière fruits et légumes, et nous devons nous assurer de leur pérennité.* »

Dans son discours, Christophe Rousse est revenu sur des sujets plus nationaux, devant Annie Genevard, venue clôturer l'AG. « *Nous demandons la continuité du plan de souveraineté fruits et légumes, ainsi que le respect des engagements et des ambitions affichées.* » La ministre de l'Agriculture, revenant sur les débats de la table ronde, a salué « *la vision nouvelle et bienvenue de la Commission. C'est un vrai tournant. Je reconnais au Commissaire Hansen la volonté de servir de véritables convictions.* » Elle a également salué « *les avancées majeures* » de la LOA, qui affirme le caractère d'intérêt général majeur de l'agriculture. Elle a confirmé le retard de la discussion de la PPL Duplomb à l'Assemblée nationale en raison d'un « *engorgement législatif* ». Trois jours sont réservés pour cette discussion « *la dernière semaine de mai* », a-t-elle assuré. « *Le principal combat, ce n'est pas la date, a insisté la ministre. Le vrai sujet est de convaincre les députés d'adopter* » la proposition de loi. « *Je ne peux pas me résoudre à voir notre dépendance alimentaire s'aggraver,* » a-t-elle conclu en soulignant l'importance du « *réarmement alimentaire* ». « *C'est un enjeu régalien, comme le militaire et le sanitaire* ». ■

Olivier MASBOU

AGENDA

23-24 avril 2025

Medfel

Perpignan

www.medfel.com 

30 mai 2025


Journée internationale de la pomme de terre

www.fao.org 

11-13 juin 2025

Congres Europatat

Lille

www.europatatcongress2025.com 

12 juin 2025

Assemblée générale de Fedepom

Lille

www.fedepom.fr 

26 juin 2025


Qualipom'2025

Villers au Flos (Pas-de-Calais)

3-4 septembre 2025

Potato Europe 2025

Lelystad (Pays-Bas)

www.potatoeurope.nl 

EN BREF...

Commerce

Prolongation du dispositif SRP + 10

Le Parlement a définitivement adopté le 14 avril loi visant à renforcer la stabilité économique et la compétitivité du secteur agroalimentaire. La loi prolonge le dispositif de seuil de vente à perte majoré de 10 % (SRP+10) et l'encadrement des promotions jusqu'au 15 avril 2028. Elle renforce de plus les sanctions encourues par les distributeurs. La pomme de terre est soumise au dispositif du SRP+10, contrairement à la filière fruits

et légumes frais qui a souhaité en être exclue.

Environnement

Inquiétude de l'UNPT vis-à-vis de la feuille de route captage

Dans un courrier adressé à Agnès Pannier-Runacher ministre de la Transition écologique, l'UNPT fait part de son inquiétude vis-à-vis de la feuille de route de la ministre pour « *améliorer la qualité de l'eau par la protection de nos captages* ». Cette feuille de route prévoit d'étendre significativement

le classement de zones dites « *sensibles* » à plus de 1 500 captages supplémentaires. Cette nouvelle classification concernerait « *25 000 ha dédiés à la culture de pommes de terre* » estime l'UNPT. L'Union, qui demande un rendez-vous à la ministre, fixe une « *ligne rouge* » : une cartographie des zones sensibles qui aboutirait à l'interdiction effective et arbitraire de produire des pommes de terre sur des milliers d'hectares, sans prise en compte ni reconnaissance objective des pratiques réelles des producteurs ni des efforts avérés de transition agroécologique engagés depuis des années.



: Cliquez sur les liens pour en savoir plus

LES MARCHÉS PHYSIQUES

Cotations France (RNM)

En €/tonne

Marché français - Stade expédition - Semaine 15

Variétés de consommation courantes

Frites div.var.cons France lavée cat.I 50-75mm filet 2,5 kg	723,33 (↘)
Agata France lavée cat. I 50-75 mm carton 12,5 kg	nc.
Div.var.cons France non lavée cat.II 40-75 mm filet 25 kg	nc.
Div.var.cons France lavée cat.I 40-75 mm filet 10 kg consommation	nc.

Variétés à chair ferme

Peau jaune France lavée cat.I + 35 mm filet 2,5 kg	753,33 (↘)
Rouge France lavée cat.I + 35 mm filet 2,5 kg	746,67 (↘)

Marché français Bio-Stade expédition - Semaine 15

Conservation France biologique	1290 (↗)
--------------------------------	----------

Export-Stade expédition - Semaine 15

Agata lavée cat.I +40 mm filet 10 kg consommation	nc.
Agata France lavable cat.I 40-70 mm sac 1 tonne	360 (=)
Div.var.cons France lavable cat.I +45 mm sac 1 tonne	nc.
Div.var.cons France lavable cat.I 40-70 mm sac 1 tonne	310 (=)
Monalisa France lavable cat.I +45 mm sac 1 tonne	nc.
Rouge div.var.cons France lavable +45 mm sac 1 tonne	240 (=)

Rungis - Semaine 15

Charlotte France cat. I carton 12,5 kg	nc.
Div. var. cons France lavée cat. I 40-70 mm sac 10 kg	510 (↘)
Div. var. cons France non lavée cat. I 40-70 mm sac 10 kg	460 (↘)

N.B.: entre parenthèses, la tendance du marché.

Indice mensuel des prix d'achat des moyens de production agricole (IPAMPA) base 100 en 2020

	Février 2025	Variation en % sur un an
Indice mensuel général	125,8	- 1 %

Source : INSEE

Indice des prix des produits agricoles à la production (IPPAP) base 100 en 2020

	Février 2025	Variation en % sur un an
Pommes de terre	188,3	- 17 %

Source : INSEE

Cotations des courtiers assermentés - lavabilité 7.5, vrac nu, départ ferme (€/T)

	Semaines 11 et 12
Consommation polyvalente	331
Chair ferme blanche	353
Chair ferme rouge	285

Source : Courtiers assermentés français

Indice des prix à la consommation (IPC) base 100 en 2015

	Février 2025	Variation en % sur un an
Pommes de terre	145,06	- 2,1 %

Source : INSEE

Prix de vente consommateurs en GMS - €/kg

Formats compris entre 2 kg et 3 kg (cœur de gamme) - hors BIO	Mars 2024	Mars 2025	Évol. mars 2025 vs mars 2024
Eau / vapeur / rissolées	1,83	1,71	- 7 %
Four	1,51	1,53	+ 1 %
Frites	1,56	1,54	- 1 %

Source : Evaluations GIE Interfel/CNIPT (268 points de vente en mars 2024, 268 points de vente en mars 2025)

Cotations marchés étrangers

En €/tonne

Pays-Bas (PotatoNI) Semaine 14 Semaine 15

Frites 35mm+	175-250	175-250
Innovator	210-250	200-250
Fontane	175-200	175-200
Export	190-240	175-230

Allemagne (Reka) Semaine 13 Semaine 14

Rhénanie (marché du frais)	300	300
Rhénanie-Palatinat (marché du frais)	320-340	320-340
Basse-Saxe (marché du frais)	260-280	260-280

Belgique (Fiwap/Viaverda)

Semaine 14

Semaine 15

Fontane / Challenger	160-175	150-160
Bintje	150-200	150-200
Innovator	200	180-200

Février 2025 : l'export marque le pas, mais la dynamique reste positive sur la campagne

Source : données Douanes Françaises, TDM / Analyse CNIPT

Les exportations de pommes de terre de conservation ont sensiblement baissé en février 2025, par rapport à février 2024. Sur ce mois, les volumes sont, en effet, en diminution de 7 % par rapport à l'année dernière, avec malgré tout plus de 263 000 t exportées. Et les volumes restent supérieurs à février 2021, 2022 ou 2023. En valeur, la baisse sur un an, sur ce même mois, s'élève à 16 %.

En volume, les deux principales destinations pour la pomme de terre française sont l'Espagne et la Belgique, avec respectivement 79 755 t (volumes stables) et 52 431 t (- 32 %), suivies de l'Italie avec près de 31 000 t (- 5 %).

La dynamique impulsée depuis plusieurs mois sur le Royaume-Uni se confirme de nouveau (+ 88 %, mais sur des volumes limités), alors que la Grèce (+ 125 %), l'Allemagne (+ 31 %), les Pays-Bas (+ 9 %) et l'Europe de l'Est (+ 7 %) ont également contribué à la dynamique. Les volumes à destination du Portugal baissent de 2 % et les autres destinations baissent de 60 % sur un an (sur des volumes très limités).

En cumulé, les chiffres restent très bons, avec une demande présente de la part des pays importateurs depuis plusieurs mois. A fin février, la hausse des volumes exportés s'élève à 11 % en un an. Nous sommes toujours sur le meilleur démarrage de campagne à l'exportation sur les 5 dernières années. Seule l'Italie est en retrait par rapport à l'année dernière (- 7 %).

En valeur, la baisse s'élève à - 16 % en un an, pour ce mois de février, avec l'Espagne, suivie de la Belgique et de l'Europe de l'Est, sur le podium.

En cumulé, à fin février, la hausse en valeur des exportations s'élève à 3 % en un an : nous restons là aussi sur le meilleur démarrage de campagne à l'exportation depuis 5 ans.

Éditeur CNIPT

43-45 rue de Naples

75008 Paris

Tél. : 01 44 69 42 10

Directrice de publication

Rédactrice en chef :

Florence Rossillion

Conception graphique :

Aymeric Ferry

Dépôt légal : à parution

ISSN n° 0991-3351

